



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

16 juillet 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.770**

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICES RELATIF A L'ÉGLISE DE LA MADELEINE – DÉPLACEMENT ET  
CONSERVATION PRÉVENTIVE DES ŒUVRES D'ART - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 16/07/10 à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 09/07/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Brigitte DEVESA à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jacques GARCON à M. Jean-Marc PERRIN, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Laurent DILLINGER, Mme Arlette OLLIVIER, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 16/07/10

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

**Politique Publique** : VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : MARCHÉ DE SERVICES RELATIF A L'ÉGLISE DE LA MADELEINE – DÉPLACEMENT ET CONSERVATION PRÉVENTIVE DES ŒUVRES D'ART - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

L'église de la Madeleine, ancienne église du couvent des Frères Prêcheurs d'Aix-en-Provence, située sur la place des Prêcheurs, fait l'objet d'un programme de consolidation commencé en 2009 qui se poursuivra par un programme de restauration de l'immeuble au cours des années 2010 à 2013.

Une première phase de travaux de consolidation des contreforts de l'église s'est déroulée au cours de l'année 2008-2009, travaux extérieurs essentiellement. Elle sera suivie d'une seconde phase dont le commencement est programmé à l'automne 2010. Cette seconde phase prévoit des interventions sur le bâti à l'intérieur de l'église.

L'ensemble de ces interventions est incompatible avec le maintien des œuvres contenues dans l'église et nécessite leur mise en sécurité.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 11 mars 2010.

Les prestations feront l'objet d'un marché à prix forfaitaires et réparties en 3 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Constat d'état et conservation préventive des œuvres d'art
2	Dépose, emballage, protection, transport, déballage, manutention, rangement des œuvres d'art
3	Conservation externalisée des œuvres d'art

Le marché est conclu pour 10 mois pour le lot n°1 et pour 5 mois pour le lot n° 2, à compter de la notification du marché.

Le lot n°3 est conclu pour une période initiale d'1 an. Il pourra être reconduit par période successives de 6 mois pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2010/10CG a été adressé le 11 mars 2010 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E.....paru le 16 mars 2010
- B.O.A.M.P.....paru le 16 mars 2010
- La Provence..... paru le 16 mars 2010
- Les Nouvelles Publications.....paru le 12 mars 2010

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 26 avril 2010 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 12 plis (version papier uniquement).

Il convient de noter qu'une cinquantaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Pas de dépôt de plis par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- valeur technique : 70 %
- prix des prestations : 30 %

Au cours de la séance du 3 juin 2010, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- Pour le Lot n°1 : le Groupement TOURNILLON, pour un montant de 85 026,00 € HT.
- Pour le Lot n°2 : la Société Léon AGET, pour un montant de 50 465,58 € HT.
- Pour le Lot n°3 : la Société Léon AGET, pour un montant de 26 645,60 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que leurs reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatif au déplacement et à la conservation préventive des œuvres d'art de l'Eglise de La Madeleine avec le groupement TOURNILLON (Lot n°1), pour un montant de 85 026,00 € HT; avec la société Léon AGET (Lot n°2), pour un montant de 50 465,58 € HT et avec la société Léon AGET (Lot n°3), pour un montant de 26 645,60 € HT.

**2010.770 - MARCHÉ DE SERVICES RELATIF A L'ÉGLISE DE LA MADELEINE –  
DÉPLACEMENT ET CONSERVATION PRÉVENTIVE DES ŒUVRES D'ART - SIGNATURE DU  
MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>:</b>	<b>49</b>
<b>Présents</b>	<b>:</b>	<b>41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>Non participation</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>:</b>	<b>49</b>
<b>Pour</b>	<b>:</b>	<b>49</b>
<b>Contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/07/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**